

**COOPÉRATION ÉDUCATIVE ENTRE  
LA RÉGION ACADÉMIQUE PACA ET LE LAND DE BAVIÈRE :  
PROGRAMME « BRIGITTE SAUZAY »**

**Programme d'échanges individuels d'élèves  
avec réciprocité, année 2024**

**Tout document incomplet verra l'inscription rejetée.**

**ATTESTATION D'ACCUEIL  
BESTÄTIGUNG**

L'établissement scolaire nommé ci-dessous accepte la participation de l'élève français au programme Brigitte Sauzay 2024 et valide l'accueil d'un.e ou plusieurs élève.s en provenance du Land de Bavière du 24 août au 16 novembre 2024 et lui permettra de participer aux cours.

*Die unten genannte Schule akzeptiert die Teilnahme des französischen Schülers am Brigitte-Sauzay-Programm 2024 und bestätigt die Aufnahme eines oder mehrerer Schüler aus dem Bundesland Bayern vom 24. August bis 16. November 2024 und ermöglicht ihm/ihr die Teilnahme am Unterricht.*

Si l'élève français change d'établissement en cours de programme (par exemple pour un passage de 3<sup>e</sup> en seconde), nous prions l'établissement de départ de faire la passation des informations et des dossiers avec le nouvel établissement et d'en informer la DRAREIC.

*Wenn ein Schüler während des Programms die Schule wechselt (z. B. beim Übergang von der 9. in die 10. Klasse), bitten wir die abgebende Schule, die Informationen und Unterlagen mit der neuen Schule abzugleichen und die DRAREIC darüber zu informieren.*

Établissement scolaire / *Schulische Einrichtung* :

Professeur.e référent.e / *Betreuungslehrer:in* :

Noms des élèves français / <i>Name der französischen Schülerinnen und Schüler</i>	Prénoms des élèves français / <i>Vornamen der französischen Schüler</i>

Lieu, date / *Ort, Datum* :

Signature du.de la Chef.fe d'établissement d'accueil et cachet de l'établissement / *Unterschrift und Stempel der Direktion* :

## CAHIER DES CHARGES SAUZAY ANNÉE 2023-24

**ATTENTION :** ce cahier des charges doit être déposé sur le formulaire en ligne, accompagné de l'attestation d'accueil et signés par le chef d'établissement et le professeur référent concerné par l'échange.

### OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT POUR PARTICIPER AU PROGRAMME DE MOBILITÉ INDIVIDUELLE BRIGITTE SAUZAY

Pour permettre la réussite des programmes d'échanges individuels d'élèves, en très forte augmentation, la DRAREIC PACA rencontre de nouveaux défis organisationnels auxquels elle ne peut seule apporter des réponses. Aussi, voici les nouvelles conditions qui permettront de maintenir ces programmes, et les rôles et responsabilités afférents à chaque acteur des mobilités.

Parmi les éléments importants, à noter la fin de la prise en charge par la DRAREIC de toute interface avec les familles (plus aucun mail émanant des familles ne sera traité).

Ci-après le récapitulatif des rôles et responsabilités afférentes à chaque acteur des mobilités, dans votre établissement, auxquels il conviendra d'adhérer :

ÉTABLISSEMENT	
Quoi ?	Quand ?
<b>Chef d'établissement : désigner un professeur référent</b>	Septembre-octobre
<b>Professeur référent : communication des échanges individuels auprès des élèves</b>	Septembre-octobre
<b>Secrétariat d'établissement : réception des appels à candidatures et transferts au professeur référent concerné</b>	Mi-octobre
<b>Professeur référent : vérification de la complétude des dossiers des inscrits et échanges avec les familles concernées</b>	D'octobre à novembre
<b>Secrétariat d'établissement : réception des résultats et transfert au professeur référent concerné</b>	Début février
<b>Professeur référent : contacts avec les professeurs référents étrangers</b>	À réception des résultats début février
<b>Professeur référent : envoi des dossiers de leurs élèves aux professeurs référents étrangers</b>	À réception des résultats début février
<b>DRAREIC PACA : organisation d'une réunion visio avec les professeurs référents français pour coordination de l'échange</b>	Mi-février



<b>DRAREIC PACA : organisation d'une réunion visio avec les familles pour présentation de l'échange (ouvert aux professeurs référents qui le souhaitent)</b>	Mi-février
<b>Professeur référent : envoi des documents de la réunion aux familles concernées après réception des documents de la DRAREIC</b>	Mi-février après la réunion visio de la DRAREIC pour les familles
<b>Professeur référent : collaboration avec la DRAREIC PACA pour les désistements et rematchings</b>	À partir de février
<b>Professeur référent : envoi des dossiers de rematchings aux familles françaises concernées</b>	À partir de février
<b>Professeur référent : réponses aux questions diverses (familles, professeurs référents étrangers)</b>	Pendant la durée de l'échange
<b>Professeur référent : gestion des problèmes des binômes avec les professeurs référents étrangers</b>	Pendant la durée de l'échange
<b>Établissement : mise en place des conditions nécessaires à l'arrivée des élèves étrangers</b>	Avant l'arrivée des élèves étrangers
<b>Établissement : accueil des élèves étrangers</b>	À l'arrivée des élèves étrangers

Établissement scolaire :

Chef d'établissement :

Professeur.e référent.e :

acceptons les termes du cahier des charges afférent au programme Sauzay, pour la bonne tenue de l'échange 2024.

Lieu, date :

Signature du/de la Chef.fe d'établissement d'accueil et professeur.e référent.e et cachet de l'établissement :